



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-59

Séance du 1^{er} juin 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 32

Ayant pris part à la
délibération : 33

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENU, Monsieur Alain RAMADE.

Excusé donnant procuration : Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Pierre PARAYRE, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAU.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

***Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance :
Maison d'Assistantes Maternelles de Terre-de-Bancalié - Convention de mise à
disposition de locaux***

Madame la Présidente indique à l'assemblée que dans sa séance du 20 février 2025 (*délibération n° 2025-08 bis*), le Conseil Communautaire a validé la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles avec l'achat et l'aménagement d'une maison au sein du bourg de Roumégoux, Commune Terre-de-Bancalié permettant l'installation de 3 assistantes maternelles. La gestion de cet équipement serait confiée à l'Association « la MAMdesZamis », porteuse du projet.

Dans la perspective de l'ouverture de la structure d'accueil en juin 2026, il est proposé à l'assemblée de mettre les locaux à disposition de ladite association à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de 3 ans et 7 mois (*soit jusqu'au 31 décembre 2029*). Les modalités de cette mise à disposition sont fixées par voie de convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux de la MAM de Terre-de-Bancalié à l'Association « la MAMdesZamis » dont une copie est jointe à la présente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,
Fabrice MARCUZZO